

Adresse du directoire du département du Var, lors de la séance du  
20 fructidor an II (6 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du directoire du département du Var, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives  
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8  
septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 294-295;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15546\\_t1\\_0294\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15546_t1_0294_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

## 18

Les autorités constituées de la commune de Mimeure [département de la Côte-d'Or] expriment les sentiments d'horreur dont elles ont été saisies en apprenant la conspiration de Robespierre. Elles invitent la Convention nationale à rester à son poste, et jurent de ne point reconnaître d'autre point de ralliement. Elles réclament contre le vigneron qui viole avec impunité la loi du *maximum* en vendant jusqu'à 4 et 500 L du vin taxé 180 L, et qui se vendoit ci-devant 60 à 80 L.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Salut public (34).

## 19

Le commissaire de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre envoie 43 croix du ci-devant ordre de St. Louis, dont une brisée en morceaux; une autre croix de l'ordre dit *Cincinnatus*, et une des décorations qui avoient été accordées aux ci-devant gardes françaises; deux épau-  
lètes, une en or en deux pièces, l'autre en argent en trois pièces. Il annonce que ces objets ont été trouvés sous les scellés apposés chez Sijas, qui étoit l'un des adjoints à la commission, lorsqu'il fut mis hors de la loi (35).

[Le commissaire Pille au président de la Convention, le 19 fructidor an II] (36)

Citoyen président,

Je t'envoie quarante huit croix du cy-devant ordre de St. Louis dont une brisée en morceaux, une autre croix de l'ordre dit de Cincinnatus et une des décorations qui avoient été accordées aux cy-devant Gardes françaises. Je t'envoie aussi deux épau-  
lètes une en or en deux pièces, l'autre en argent en trois pièces. Ces objets ont été trouvés sous les scellés apposés chez le feu C<sup>en</sup> Sijas qui étoit l'un des adjoints à la commission lorsqu'il fut mis hors la loi.

Salut et fraternité.

A. PILLE.

## 20

Les administrateurs composant les directoires des départements des Basses-Alpes<sup>a</sup>, du Var<sup>b</sup>, du district d'Ustariz<sup>c</sup>, séant à Bayonne, la garde nationale de Privas<sup>d</sup>, les officiers, sous-officiers et gendarmes des deux brigades de Nevers<sup>e</sup>, applaudissent à la

(34) P.-V., XLV, 101.

(35) P.-V., XLV, 101. *J. Perlet*, n° 714; *J. S.-Culottes*, n° 569.

(36) C 318, pl. 1294, p. 18. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

dernière révolution, et invitent la Convention nationale à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

a

[Les administrateurs du Directoire du département des Basses-Alpes à la Convention nationale, de Digne, le 21 thermidor an II] (38)

Egalité Liberté

Mort aux tirans et aux ambitieux

Représentans,

Ils ne sont plus les traitres qui siégeoient parmi vous, qui marchaient à la tyrannie escortés par la terreur et par la dangereuse influence d'une fausse vertu et d'une éloquence perfide. Ils ne sont plus. Leurs manes coupables ont joint l'ombre de Brissot et celle de Petion. Nous devons à votre fidélité et à l'intrépidité de votre courage le nouveau triomphe de la liberté et l'exemple terrible que vous donnez aux conspirateurs. Agréez nos sentimens purs de joye et de reconnaissance.

Vive la République.

GRANIER (*secrétaire*) et six autres signatures.

b

[Le Directoire du département du Var au président de la Convention nationale, de Grasse, le 23 thermidor an II] (39)

Citoyen président,

Les administrateurs du département du Var vivement affectés des trames criminelles qui se dirigoient contre les droits du peuple, et de l'atteinte qu'on a voulu porter à la représentation nationale, s'empres-  
sent de vous exprimer dans une adresse, les principes républicains qui les animent, et leur dévouement respectueux pour la Représentation nationale. Daignés faire agréer à la Convention le vœu que nous renouvellons aujourd'hui, de vouloir la République une indivisible, et dévoués à l'épuration publique tous ceux qui n'auront pas le courage de faire respecter et obéir à nos intrépides représentants.

FAUCHIEY (*président*), CHABERT (*secrétaire*) et cinq autres signatures.

[Adresse à la Convention nationale, du 23 thermidor an II] (40)

Citoyens Représentans,

La République est encore une fois sauvée, des ambitieux, des conspirateurs, des traitres vouloient donc usurper l'autorité souveraine du Peuple, nouveaux Cromwell, ils sembloient ne

(37) P.-V., XLV, 101.

(38) C 319, pl. 1 305, p. 37.

(39) C 319, pl. 1 305, p. 35.

(40) C 319, pl. 1 305, p. 36.

déffendre la Liberté que pour nous asservir sous les fers du despotisme, ils osoient dans leurs projets insensés méditer l'anéantissement de la Convention nationale, et arracher au peuple français ses déffenseurs et son appui.

Qu'ils périssent ces scélérats hypocrites et que leurs noms soient effacés des annales de la révolution, ou plutôt que leur exemple fasse connoître aux tirans coalisés que des républicains préfèrent la mort à la perte de leurs droits et de leur liberté.

Et vous augustes Représentans, vous qui n'avez pas redouté les poignards des Catilina, vous qui avez arraché le masque qui couvroit leurs complots liberticides; jouissés de votre triomphe et de votre gloire. C'est à votre courage, c'est à votre patriotisme, c'est à votre inébranlable fermeté que la République doit son salut.

Tous les bons citoyens s'empresent de vous féliciter. Le département du Var toujours fidelle à la seule représentation nationale, auroit désiré comme le département de Paris se rallier autour de ses membres, les déffendre des attentats qui les menaçoient et former de leurs corps un rempart invincible, contre les traits envenimés des conspirateurs.

Tel est le vœu du département, tels sont ceux de tous les citoyens qui l'habitent, il n'en est aucun qui ne soit pénétré d'indignation qui ne frémissent d'horreur et qui ne soit prêt à déffendre ses droits et sa liberté.

Les hommes qui vous parlent ce langage ont eu le courage de résister à l'oppression dans les moments où le parti tyrannique osa attaquer de front, dans ces contrées l'unité et l'indivisibilité; ils ont sçu alors braver les outrages et les proscriptions qui les menaçoient pour n'obéir qu'à la voix des représentans du peuple; ce sont aujourd'hui ces mêmes hommes éprouvés par leur fidélité qui s'empresent de vous dire.

Recevés, Citoyens, Représentans les sermens solennels que nous faisons tous, de ne jamais cesser d'être unis à la Convention nationale, d'exécuter ses lois, d'être inviolablement attachés à notre poste et le déffendre jusqu'à la mort.

FAUCHIEY, *président*, CHABERT, *secrétaire et 4 autres signatures*.

c

[*Le Directoire et l'agent national près le district d'Ustaritz, séant à Bayonne, à la Convention nationale, le 20 thermidor an II*] (41)

Citoyens Représentans du Peuple

Vous avez encore une fois sauvé la patrie : votre énergie a déjoué les complots liberticides, des mandataires infidèles du peuple, de ces hypocrites contre-révolutionnaires, qui n'ont acquis de la célébrité, que pour anéantir la République, et rétablir la tyrannie.

Forts de la grande réputation qu'ils s'étoient faite, Robespierre, Couthon, et Saint-Just, d'ac-

cord avec l'étranger, opéroient la contre-révolution. Lorsque partout les armes républicaines étoient triomphantes, et que les esclaves des despotes coalisés, mordoient la poussière : le glaive de la Justice a frapé ces traitres; grâces vous soient rendues.

Continués vos sublimes travaux, foudroyés l'aristocratie, sous quelque forme qu'elle se présente et ne quittés le poste, ou la confiance du peuple vous a placés, qu'après avoir assuré son bonheur, consolidé la République, et fait disparaître tous ses ennemis, du sol de la Liberté.

Vive la République, vive la Convention nationale, périssent tous les ennemis de l'Egalité.

DAGUERRSAR (*agent national*) et quatre autres signatures.

d

[*La garde nationale de Privas à la Convention nationale, le 30 thermidor an II*] (42)

Législateurs,

La Patrie est sauvée, grâces en soient rendues à la Convention qui a scu par sa mâle énergie et sa prévoyante sagesse déjouer les complots liberticides qui tendoient à anéantir la République. Dans ce sanctuaire où se dictent les loix faites pour le bonheur d'un peuple libre, des nouveaux Auguste, Antoine et Lépide s'étoient élevés, mais à l'instant ils ont été anéantis. Pères de la patrie fixés vos regards sur la République elle est debout toute entière et restera dans cette attitude tant que les ambitieux qui vouloient l'asservir respireront.

Recevez, Législateurs, l'hommage de la reconnaissance de la garde nationale de Privas, elle a toujours chéri la Liberté, mais come vous, celle fondée sur la vertu et la justice, aussi en levant la massue d'Hercule venés vous de l'affermir pour jamais. Continués Pères de la Patrie vos immortels travaux, la garde nationale de cette commune jure de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le maintien de la République une et indivisible et de rester toujours inviolablement attachée à la Convention.

Les commandant et officiers de la garde nationale de Privas DAMASTARY (*commandant*) et 10 autres signatures.

e

[*Les officiers, sous-officiers et gendarmes composant les deux brigades de la cité de Nevers à la Convention nationale, le 21 thermidor an II*] (43)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort

Citoyens Représentans,

Les événemens du neuf viennent de mettre le comble à votre gloire en assurant le triomphe de la Liberté. Dans cette nuit exécrable, nuit de

(42) C 320, pl. 1 316, p. 16 et 17.

(43) C 320, pl. 1 316, p. 15.